

Date de dépôt : 3 décembre 2015

## Pétition

### en faveur de la gratuité des places de stationnement pour les « deux-roues motorisés » à Genève

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Comme les deux-roues motorisés participent à la fluidité du trafic, à la réduction de la pollution et des émissions de CO<sub>2</sub> ainsi qu'au développement d'une mobilité plurielle.

En outre, ils permettent de désengorger le centre-ville et, grâce à leurs dimensions réduites, de libérer d'importantes surfaces pour les piétons et les automobilistes.

Enfin, ce mode de transport est peu coûteux pour les collectivités publiques et il ne saurait être pénalisé par l'introduction d'une nouvelle taxe dont les coûts de perception seront supérieurs aux recettes perçues.

**Les soussignés prient donc le Grand Conseil de la République et canton de Genève de renoncer à introduire, pour les motos et les scooters, une taxe de stationnement sous quelque forme que ce soit (parcomètre, macaron, horodateur, etc.).**

N.B. 63 signatures<sup>1</sup>  
*p.a. Association 2rouesmotorisés2Genève*  
*M<sup>me</sup> Murielle Pache, présidente*  
*M. Butrint Ajredini, secrétaire*  
*c/o Etude d'avocats Meyer & Zehnder*  
*7, rue Ferdinand-Hodler*  
*1207 Genève*

---

<sup>1</sup> Pour information, la pétition est en outre munie de 781 signatures électroniques.